



SOPRAGGLO
LONGROY

9 Route de Blangy
76260 LONGROY
Tél : 03 22 60 21 17 Fax : 03 22 60 21 15

Bon No : 002039662		1ere Gachée : 07:29 (1) Quantité : 6.00 m3		Date : 14/11/2025 BPE2511127216		Zone : ZONE 02	
Client : BIGMAT		BIGMAT ROGER A		Chantier : senarpont senarpont		Véhicule : DE069BY DE069BY Chauffeur : AURELIEN AURELIEN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
07:57				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 18.00 m3 Quantite Restante : 6.00 m3 Livree Reelle : 6.00 m3	
Code Formule 823XC1		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XC1, XC2 (F)	
Ciment(type et classe) CEM II/C-M (S-L) 42,5 N CP1 NF		Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 286		Résistance caractéristique(4) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XC1(F) D12 S3 II42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 12°C			
Propriétés spécifiées :		SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
		M3 POMPE		PRE 510 0.8 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

CONSEILS DE SECURITE:
 Xi:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures



- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non